

Les clés du *Document final* du Synode 2021-2024. Retour à la source et conversion synodale pour une Église plus missionnaire et participative

Les Nouvelles théologiques | 20 mai 2025

Nathalie_Becquart_x.m.c.j.

Les *Nouvelles théologiques* sont en lecture gratuite. Mais nous avons besoin que vous souteniez la NRT en vous abonnant ou en abonnant un proche. Profitez de l'offre spéciale : 50 % de réduction sur le tarif normal avec le code NOUVELLESNRT. (offre valable jusqu'au 31 juillet 2025, pour un premier abonnement 100% numérique)



Le soir de l'élection, Sr Nathalie Becquart a eu l'occasion de saluer le tout nouveau pape Léon XIV, qui avait participé avec elle au Synode sur la synodalité.

Le Synode sur la synodalité (2021-2024) a abouti à un *Document final* sans exhortation post-synodale, désormais reconnu comme feuille de route au statut magistériel. Il appelle à une triple conversion de l'Église – relationnelle, décisionnelle et ecclésiale – pour une participation élargie de tous les baptisés. Ce processus spirituel et ecclésial, inspiré de Vatican II, engage à vivre la synodalité comme chemin de réforme et de mission. La mise en œuvre de ce document suppose une formation intégrale et continue à tous les niveaux de la vie ecclésiale.

Le 27 octobre dernier s'achevait, par la messe de clôture à la Basilique Saint-Pierre de Rome, le Synode intitulé « Pour une Église synodale : communion, participation, mission ». Ce processus de trois ans, ouvert en octobre 2021, s'est déroulé en plusieurs étapes locales, continentales et romaines.

Le *Document final* du Synode sur la synodalité, fruit de tout ce discernement, a été approuvé le 26 octobre 2024 par un vote quasi unanime de l'Assemblée, reflet du consensus auquel ont abouti les membres. Dans son discours final, le pape François a annoncé qu'il ne rédigerait pas, comme il en avait l'habitude, une exhortation post-synodale, mais qu'il prenait acte de ce texte, lequel est devenu par là une feuille de route à mettre en œuvre désormais dans les Églises locales.

En reconnaissant la valeur du parcours synodal accompli, je confie maintenant à l'Église tout entière les orientations contenues dans le Document final, comme une manière de restituer ce qui a mûri au fil de ces années d'écoute et de discernement, et comme une référence qui fait autorité pour la vie et la mission de l'Église^[1].

Ce geste inédit, fort et symbolique du pape François a donc donné un statut magistériel^[2] à ce texte élaboré à partir de l'écoute des fidèles et du discernement des pasteurs. Celui-ci se présente ainsi comme un appel à poursuivre le chemin de la conversion synodale de l'Église en toutes ses composantes dans le but de vivre et déployer sa mission dans le monde d'aujourd'hui en s'appuyant sur tous les baptisés.

En s'adressant à la foule venue l'accueillir place Saint-Pierre juste après son élection, le nouveau pape Léon XIV a d'emblée mis ses pas dans ceux du pape François en soulignant ce souhait de poursuivre le chemin de la synodalité :

À vous tous, frères et sœurs de Rome, d'Italie, du monde entier, nous voulons être une Église synodale, une Église qui marche, une Église qui recherche toujours la paix, qui recherche toujours la charité, qui cherche toujours à être proche, en particulier de ceux qui souffrent^[3].

Puis lors de sa rencontre avec les cardinaux le 10 mai, il a réaffirmé cet engagement à croître dans la synodalité en l'inscrivant dans la dynamique de la réception de Vatican II et en l'articulant avec la dimension de la collégialité montrant qu'il ne peut penser et vivre l'exercice de la primauté (« Un ») sans l'articuler avec celles de la collégialité (« Quelques-uns ») et la synodalité (« tous ») :

*Je voudrais que nous renouvelions ensemble, aujourd'hui, notre pleine adhésion au chemin que l'Église universelle suit depuis des décennies dans le sillage du Concile Vatican II. Le Pape François en a magistralement rappelé et actualisé le contenu dans l'Exhortation apostolique *Evangelii gaudium*, dont je voudrais souligner quelques aspects fondamentaux : le retour à la primauté du Christ dans l'annonce (cf. n° 11) ; la conversion missionnaire de toute la communauté chrétienne (cf. n° 9) ; la croissance dans la collégialité et la synodalité (cf. n° 33) ; l'attention au *sensus fidei* (cf. nos 119-120), en particulier dans ses formes les plus authentiques et les plus inclusives, comme la piété populaire (cf. n° 123) ; l'attention affectueuse aux plus petits et aux laissés-pour-compte (cf. n° 53) ; le dialogue courageux et confiant avec le monde contemporain dans ses diverses composantes et réalités (cf. n° 84 ; Concile Vatican II, Constitution pastorale *Gaudium et spes*, 1-2)*^[4].

Ce synode 2021-2024, qui a suscité certaines innovations dans la manière de déployer et vivre un processus synodal, représente donc une étape significative dans la réception du Concile Vatican II qui demeure la boussole de l'Église catholique depuis Paul VI jusqu'à Léon XIV. Tous coresponsables de la mission de l'Église, nous avons donc tous à nous approprier son *Document final* et à contribuer à sa mise en œuvre concrète dans nos communautés locales.

C'est dans cette perspective que cet article propose une introduction et quelques clés de lecture pour entrer dans ce document afin de favoriser sur le terrain un dialogue et une réflexion collective autour de ce texte. Élaboré de manière synodale, ce document attend dorénavant d'être reçu et incarné par chaque communauté chrétienne, appelée à discerner, selon son contexte propre, les priorités et les modalités de sa mise en œuvre, selon l'étape et la situation dans laquelle elle se trouve.

I Une expérience spirituelle transformatrice

Pour comprendre la portée de ce *Document final*, il est d'abord essentiel d'essayer de saisir la profondeur de l'expérience vécue pendant le synode que l'on peut qualifier d'expérience transformatrice comme en témoigne l'ouverture du document :

« Dans la vie de l'Église, chaque nouveau pas est un retour à la source, une expérience renouvelée de la rencontre avec le Ressuscité que les disciples ont vécu le soir de Pâques, au cénacle. Comme eux, nous aussi, en participant à cette assemblée synodale, nous nous sommes sentis enveloppés de sa miséricorde et touchés par sa beauté. » (§ 1)

En effet, vivre l'expérience de la synodalité, c'est être plongés davantage dans le mystère de l'Église, Peuple de Dieu, Corps du Christ et Temple de l'Esprit. C'est se sentir immergés dans le mystère trinitaire qui fonde l'Église. En s'engageant dans la synodalité par l'écoute réciproque et le discernement ecclésial avec d'autres, on revient de fait à la source de son baptême, qui fait de nous tous baptisés des disciples missionnaires appelés à porter ensemble la mission de l'Église dans le monde d'aujourd'hui. Nous pouvons témoigner que cette assemblée synodale d'octobre 2024, tout comme la première d'octobre 2023, a été une expérience spirituelle profonde, comparable à celle des disciples au soir de Pâques. Nous avons goûté la joie de la Résurrection, vécu une forme de nouvelle Pentecôte et reçu l'élan missionnaire des premiers apôtres. Nous sommes repartis le cœur en feu, transformés et dynamisés par cette expérience forte de fraternité, avec le désir de partager

avec les autres les fruits de cette expérience que le *Document* essaie de traduire, mais dont les mots peinent à rendre compte entièrement. L'expérience est toujours plus riche que les textes qui la relatent. En effet, la joie était profondément palpable parmi les 365 membres votants qui ont participé à ces deux sessions d'un mois, ainsi que parmi les facilitateurs et experts qui les accompagnaient. Cette joie était visible dès le premier jour du synode, lorsque nous nous sommes retrouvés après un an, et elle a grandi jusqu'au dernier jour, après le vote acclamé spontanément par de longs applaudissements venus du cœur. Nous avons eu le sentiment de le recevoir à la fois comme fruit du travail accompli, mais surtout comme un don de la grâce reçue nous dépassant. Tous nous avons été transformés par cette expérience synodale. En effet, la synodalité est un chemin de renouveau :

Le renouveau de la communauté chrétienne n'est possible qu'en reconnaissant la primauté de la grâce. En ce sens, la perspective synodale, tout en s'appuyant sur le riche patrimoine spirituel de la Tradition, contribue à en renouveler les formes : une prière ouverte à la participation, un discernement vécu ensemble, une énergie missionnaire qui naît du partage et se déploie comme service. (§ 44)

À travers consolations et désolations, enthousiasme et âpreté inéluctables d'un travail de discernement en commun en grande assemblée et en petits groupes qui requiert patience, ascèse de l'écoute et engagement personnel important pour préparer ses prises de parole, nous avons vraiment expérimenté la présence du Christ à nos côtés, à l'image des disciples sur le chemin d'Emmaüs. Et le cœur brûlant, nous avons pu reconnaître la présence de l'Esprit parmi nous. L'expérience synodale est une expérience humaine incroyable, marquée par la richesse des rencontres entre les délégués, évêques et non-évêques de tous pays, langues et cultures, et qui fait toucher du doigt l'universalité de l'Église et la diversité des perspectives possibles. C'est également une expérience spirituelle profonde. Cette dimension mystique n'est pas accessoire, elle constitue le fondement même de toute la démarche synodale qui nous demande d'être à la fois pleinement humains, c'est-à-dire connectés au réel, et pleinement spirituels, ouverts au travail de l'Esprit en nous et dans les autres. *In fine*, l'expérience synodale touche à notre expérience de Dieu et nous fait entrer dans une amitié plus grande avec le Christ. L'ecclésiologie synodale, enracinée dans l'ecclésiologie de Vatican II et la Constitution *Lumen Gentium* sur l'Église, est basée sur la conception de la Révélation divine mise en lumière dans le Décret conciliaire *Dei Verbum*, en particulier tel qu'exprimé au § 2 :

Il a plu à Dieu dans sa bonté et sa sagesse de se révéler en personne et de faire connaître le mystère de sa volonté (cf. Ép 1,9), grâce auquel les hommes, par le Christ, le Verbe fait chair, accèdent, dans l'Esprit Saint, auprès du Père, et sont rendus participants de la nature divine (cf. Ép 2,18 ; 2 P 1,4). Par cette révélation, le Dieu invisible (cf. Col 1,15 ; 1 Tm 1,17) s'adresse aux hommes dans son amour infini comme à des amis (cf. Ex 33,11 ; Jn 15,14-15), il s'entretient avec eux (cf. Ba 3,28) pour les inviter et les admettre à partager sa propre vie.

Vivre la synodalité nous aide à percevoir davantage combien Dieu se révèle à nous par le Christ comme un ami qui se fait proche de chacun et nous invite à être en Église des frères et des sœurs en Christ. Ce qui appelle à vivre concrètement des relations fraternelles, de proximité, d'écoute mutuelle et de dialogue avec tous. Avant toute différenciation des vocations, des rôles, des âges et des genres, nous sommes tous revêtus de cette égale dignité baptismale. Tous reliés, membres d'un même Corps, interdépendants, alors nous ne pouvons agir et décider seuls en Église. Nous sommes réunis pour la mission et appelés à vivre et témoigner de cette vocation fondamentale de l'Église, telle qu'exprimée au début de *Lumen Gentium* et que le synode nous a permis d'approfondir : « L'Église étant, dans le Christ, en quelque sorte le sacrement, c'est-à-dire à la fois le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain » (LG 1).

Tout ce synode peut se comprendre et se recevoir comme un chemin pour trouver comment vivre l'unité par et dans la diversité, comment œuvrer à la communion missionnaire au cœur de ce monde si divisé et polarisé. En particulier, en vivant la « conversation dans l'Esprit » et en pratiquant l'écoute mutuelle, les participants ont perçu « la présence de Celui qui, en donnant l'Esprit Saint, continue à susciter en son peuple une unité qui est l'harmonie des différences » (§ 1). Cette expérience spirituelle devient ainsi le modèle de ce que toute l'Église est appelée à vivre au quotidien. La « conversation dans l'Esprit » est d'ailleurs l'un des plus beaux fruits du synode et continue à se répandre un peu partout. Il est impressionnant de voir qu'elle porte du fruit dans toutes les cultures et que ceux qui l'ont essayé, non pas de manière théorique mais pratique, l'adoptent avec enthousiasme. Elle se déploie ainsi de plus en plus dans la pratique des paroisses, des communautés religieuses, des mouvements, des organismes d'Église comme la Caritas ou les universités catholiques, et même, petit à petit, dans les dicastères de la Curie romaine.

II La conversion, clé de lecture du *Document final*

Le *Document final* du synode structure la transformation nécessaire autour de trois conversions majeures, chacune touchant un aspect fondamental de la vie ecclésiale. Ces trois conversions – relationnelle, décisionnelle et des liens ecclésiaux – forment un tout cohérent et interdépendant.

Dans une première partie intitulée « Le cœur de la synodalité – Appelés par l'Esprit Saint à la conversion », le document introduit la notion clé de la conversion qui structure l'ensemble du texte et propose une définition éprouvée et complète de la synodalité. Celle-ci est présentée comme :

la marche commune des chrétiens avec le Christ et vers le Royaume de Dieu, en union avec toute l'humanité ; orientée vers la mission, elle implique la rencontre en assemblée aux différents niveaux de la vie ecclésiale, l'écoute réciproque, le dialogue, le discernement communautaire, la formation d'un consensus comme expression de la présence dans l'Esprit du Christ vivant, et la prise de décision dans une coresponsabilité différenciée. Dans cette ligne, nous comprenons mieux ce que signifie l'affirmation que la synodalité est une dimension constitutive de l'Église, cf. CTI (§ 28).

En des termes plus accessibles, le document précise que « la synodalité est un chemin de renouveau spirituel et de réforme structurelle pour rendre l'Église plus participative et missionnaire, c'est-à-dire pour la rendre plus capable de marcher avec chaque homme et chaque femme en rayonnant la lumière du Christ » (§ 28). Cette double dimension, spirituelle et structurelle, est constamment soulignée comme indissociable. Pour avancer sur le chemin de la synodalité, il faut donc à la fois opérer une conversion personnelle et communautaire, et travailler à la réforme des structures en commençant par revitaliser et dynamiser les instances synodales existantes, comme les conseils, les assemblées, etc.

La première conversion concerne les relations, thème de la deuxième partie intitulée « Ensemble dans la barque – La conversion des relations » (§ 13-47), car une Église synodale est fondamentalement une Église relationnelle. Les jeunes avaient déjà mis cet aspect en lumière lors de la consultation pour le synode des Évêques de 2018 sur « les jeunes, la foi et le discernement vocationnel ». Leur aspiration n'était pas d'abord celle d'une Église institutionnelle, mais d'une Église relationnelle qui place les relations au centre et en prend soin. Cette expérience, je l'ai particulièrement faite durant mes presque trente années en pastorale des jeunes : tout commence par l'écoute et le dialogue, il s'agit de créer des relations de confiance et de proximité. La foi se transmet dans et par les relations.

La question des relations au sein de l'Église est donc fondamentale et le synode vient précisément aborder ce sujet. Il s'agit de convertir ou reconfigurer toutes nos relations en Église pour mettre réellement en œuvre cette vision de Vatican II qui place le baptême au premier plan. Au cœur de la dynamique synodale se trouve la centralité du baptême qui nous lie tous ensemble en tant que membres du Corps du Christ : « Il n'y a rien de plus élevé que cette dignité baptismale » (§ 22). Nous sommes donc d'abord invités à vivre de nouvelles relations :

Tout au long du parcours du Synode, et sous toutes les latitudes, une recherche s'est fait jour : celle d'une Église davantage capable de nourrir les relations – avec le Seigneur, entre hommes et femmes, dans les familles, dans les communautés, entre tous les chrétiens, entre les groupes sociaux et les religions, avec la création (§ 50).

Cette dynamique relationnelle nous invite en premier lieu à prendre en compte la diversité des contextes où s'exprime l'Église, en tenant compte des richesses particulières de chaque culture. Dans cette perspective, tous les baptisés, quelles que soient leurs cultures et leur vocation, sont porteurs de dons à partager selon leur vocation propre. Ces différentes vocations sont en effet autant d'expressions de l'unique appel baptismal à la sainteté et à la mission. Cette variété des charismes, qui trouve sa source dans la liberté de l'Esprit Saint, vise à unifier le corps ecclésial et à accomplir sa mission dans les différentes cultures. Il est également souligné qu'il faut accorder une attention particulière à l'écoute et à l'accueil des personnes victimes. Face aux blessures et aux abus qui ont marqué l'Église, celle-ci doit s'engager dans une démarche d'écoute particulière des victimes et des survivants, reconnaître ses manquements, demander pardon et mettre en place des outils de prévention pour reconstruire la confiance. « L'Église doit écouter avec une attention et une sensibilité particulières les voix des victimes et des survivants d'abus sexuels, spirituels, économiques, institutionnels, de pouvoir et de conscience » (§ 55). Le document demande « une reconnaissance effective de la dignité et du respect des droits de ceux qui travaillent comme employés de l'Église ». Cette attention aux personnes exclues et marginalisées fait partie intégrante de sa mission, car « sacrement de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain » (§ 56).

S'agissant de la place des femmes, le document adopte une position sans ambiguïté : « En vertu du baptême, les hommes et les femmes jouissent d'une égale dignité dans le peuple de Dieu » (§ 60). Il reconnaît également que « les femmes constituent la majorité des fidèles et sont souvent les premiers témoins de la foi au sein des familles ». Dans un paragraphe important consacré aux femmes au numéro 60, le texte dresse un constat lucide des obstacles actuels : « les femmes continuent à rencontrer des obstacles pour obtenir une reconnaissance pleine de leurs charismes, de leur vocation et de leur place dans les diverses sphères de la vie de l'Église ». La réponse proposée est sans équivoque : « Il n'existe pas de raison d'empêcher les femmes d'assumer des rôles de guide dans les Églises : ce qui vient de l'Esprit Saint ne peut être arrêté. »

La vision du ministère ordonné dans l'Église catholique est également explicitée (§ 68-74) : elle met en lumière la notion de service et de communion. L'évêque, qui reçoit par sa consécration la plénitude du sacrement de l'Ordre, occupe une place particulière en tant que principe visible d'unité au sein de l'Église locale et en tant que lien de communion avec les autres Églises. Sa mission ne s'exerce pas de manière isolée, mais s'inscrit dans une dynamique de discernement et de rassemblement des dons de l'Esprit présents au sein de la communauté. Cette mission s'accomplit en étroite relation sacramentelle avec les prêtres et les diacres, coresponsables avec lui du service ministériel au sein de l'Église locale, manifestant ainsi la nature profondément communautaire et collégiale du ministère ordonné au service de l'annonce de l'Évangile et de l'édification de la communauté ecclésiale. Cette vision souligne l'enjeu pour les ministres ordonnés : ils doivent exercer leur mission non pas de manière personnelle, mais toujours de manière communautaire, dans un esprit de service et d'humilité.

On peut aussi mentionner la manière dont le rôle prophétique de la vie religieuse est mis en avant (§ 65). Les instituts de vie consacrée sont présentés comme des précurseurs et des modèles en matière de synodalité. Le document souligne que « dans leur expérience séculaire, les familles religieuses ont mûri des pratiques éprouvées de vie synodale et de discernement en commun ». Il reconnaît que « de nombreuses communautés de vie consacrée sont un laboratoire d'interculturalité qui annonce l'avenir pour l'Église et le monde ». Les pratiques de la vie religieuse, notamment « les chapitres, les visites canoniques, etc. », sont explicitement citées comme sources d'inspiration pour le renouveau de toute l'Église. Le document invite les instituts et les associations à « agir en synergie avec l'Église locale, en participant au dynamisme de la synodalité ».

La deuxième conversion fondamentale explicitée dans la partie III^[5] concerne les processus de décision dans l'Église (§ 79-108). L'objectif est désormais d'adopter un style décisionnel caractérisé par une « participation la plus large possible » (§ 82), en faisant appel à tous les dons de sagesse que le Seigneur distribue dans l'Église. L'enjeu est donc de mettre en œuvre ces processus de discernement ecclésial pour la mission, enracinés dans le *sensus fidei* communiqué par l'Esprit à tous les baptisés : « Sur la base du discernement, la décision appropriée mûrira. Elle engage l'adhésion de tous, y compris de ceux dont l'opinion n'a pas été acceptée, ainsi qu'un temps de réception par la communauté, qui pourra conduire, par la suite, à des vérifications et des évaluations. » (§ 84). Au terme de toute cette expérience du synode, vécu comme un long processus de discernement en commun, les six étapes clairement définies à suivre pour un tel type de discernement ecclésial sont assez précisément décrites :

1. *« la présentation claire de l'objet du discernement et la mise à disposition d'informations et d'instruments adéquats pour sa compréhension »,*
2. *« un temps convenable pour se préparer par la prière, l'écoute de la Parole de Dieu et la réflexion sur le sujet »,*
3. *une disposition intérieure de liberté à l'égard de ses intérêts personnels et collectifs, et un engagement dans la recherche du bien commun,*
4. *« une écoute attentive et respectueuse de la parole de chacun »,*
5. *« la recherche d'un consensus le plus large possible, qui émergera à travers ce qui nous anime tous les plus profondément »,*
6. *« la formulation par celui qui conduit le processus du consensus obtenu et sa présentation à tous les participants ».*

L'enjeu est donc d'introduire cette nouvelle manière de prendre des décisions dans toutes les instances ecclésiales et de former tous les chrétiens, en priorité ceux qui sont en responsabilité pastorale, à l'écoute et au discernement. Tous ceux qui ont déjà cette expérience d'une telle méthode de prise de décision – en particulier ceux qui sont formés à la facilitation de tels processus de discernement en commun – pourront contribuer à cela dans les Églises locales.

L'un des aspects les plus importants et sans doute novateurs du document est l'appel à développer une culture de la transparence, du rendre-compte et de l'évaluation, comme l'explique le § 80 :

« Les processus décisionnels nécessitent un discernement ecclésial, qui requiert une écoute dans un climat de confiance, celle-ci étant soutenue par la transparence et le rendre compte. La confiance doit être mutuelle : ceux qui prennent les décisions doivent pouvoir faire confiance au peuple de Dieu et l'écouter. Ceux-ci doivent à leur tour pouvoir faire confiance à ceux qui détiennent l'autorité. Cette vision intégrale souligne que chacune de ces pratiques dépend des autres et les soutient, ce qui permet à l'Église de remplir sa mission. S'engager dans des processus décisionnels fondés sur le discernement ecclésial et assumer une culture de la transparence, du rendre-compte et de l'évaluation exige une formation adéquate qui explore les fondements théologiques, bibliques et spirituels de ces pratiques. Tous les baptisés ont besoin de cette formation au témoignage, à la mission, à la sainteté et au service, qui met en relief la coresponsabilité. Celle-ci prend des formes particulières pour les personnes en situation de responsabilité ou qui ont des responsabilités ou qui ont au service du discernement ecclésial. »

Cette nouvelle culture de la gouvernance s'accompagne donc d'exigences précises en matière de transparence et de responsabilité. « Si l'Église synodale veut être accueillante, le rendre-compte doit devenir une pratique habituelle à tous les niveaux. Toutefois, les personnes en position d'autorité ont une plus grande responsabilité à cet égard et sont tenues de rendre compte à Dieu et à son peuple » (§ 99). Le document demande notamment :

- *« un fonctionnement effectif des conseils aux affaires économiques »,*
- *« l'implication effective du peuple de Dieu dans la planification pastorale et économique »,*
- *« la préparation et la publication d'états financiers annuels certifiés »,*

- « l'élaboration et la publication d'un rapport annuel sur l'exécution de la mission »,
- « les procédures d'évaluation périodique de la performance de tous les ministres ».

Des précisions sont apportées :

« Des structures et des formes d'évaluation régulière de la manière dont les responsabilités ministérielles de toutes sortes sont exercées apparaissent également nécessaires. L'évaluation ne constitue pas un jugement sur les individus : elle permet plutôt de mettre en évidence les aspects positifs et les domaines d'amélioration possibles dans l'agir de ceux qui ont des responsabilités ministérielles, et aide l'Église à tirer les leçons de l'expérience, à recalibrer les plans d'action et à rester attentive à la voix de l'Esprit Saint, en focalisant l'attention sur les résultats des décisions en rapport avec la mission. (§ 100)

Vient ensuite une partie intitulée « La conversion des liens » (§ 109-139) qui met notamment un accent important sur l'Église locale et l'importance des relations entre Églises locales présentant une nouvelle manière d'envisager le lien Église universelle/Églises locales autour de la notion clé de « l'échange de dons^[6] » vu comme un principe ecclésial par lequel chaque communauté chrétienne est appelée à partager ses richesses spirituelles, théologiques et pastorales uniques avec les autres, incarnant ainsi la diversité dans l'unité qui caractérise l'Église catholique. (cf. § 120)

Le document propose une redéfinition profonde des relations entre ce que le synode fait le choix d'appeler l'Église entière et les Églises locales, l'Église entière étant vue comme une Église d'Églises locales. Il reconnaît que la notion même de *local* doit être repensée : « Le concept de lieu ne peut plus être compris en termes purement géographiques et spatiaux » (§ 111). Mais en termes relationnels. Il s'agit désormais de comprendre le local comme « l'appartenance à un réseau de relations et à une culture dont les racines territoriales sont plus dynamiques et flexibles que jamais ». En effet, l'Église se trouve aujourd'hui face à un double défi : celui de son enracinement territorial traditionnel et celui de la transformation profonde de la notion même de lieu dans notre société contemporaine. Si l'annonce de l'Évangile s'incarne nécessairement dans des territoires concrets où se vit l'expérience de la rencontre avec Dieu, le concept de lieu ne peut plus être compris uniquement en termes géographiques. Il englobe désormais l'appartenance à des réseaux de relations et à des cultures aux racines plus dynamiques et flexibles. Cette évolution socioculturelle appelle l'Église à repenser sa dimension *locale* et ses formes d'organisation, en alliant la valorisation des structures existantes encore pertinentes à une créativité missionnaire renouvelée. L'enjeu est de comprendre le *lieu* comme l'espace historique où se forme l'expérience humaine et où l'Église est appelée à exprimer sa sacramentalité et accomplir sa mission.

La question de la décentralisation dans l'Église s'inscrit dans une réflexion plus large sur la communion ecclésiale et l'exercice de la synodalité. Cette dynamique cherche à concilier l'unité de l'Église entière avec la reconnaissance des particularités locales, permettant aux différentes Églises d'avancer à leur rythme propre dans une diversité légitime source d'enrichissement mutuel. Dans ce contexte, le processus synodal a conduit à repenser les modalités d'exercice du ministère pétrinien, en l'articulant de manière *symphonique* avec les dimensions communautaire (impliquant tout le Peuple de Dieu) et collégiale (notamment à travers le rôle des Conférences épiscopales). Cette évolution, encouragée par le pape François et soutenue par de nombreuses Conférences épiscopales, s'oriente vers une *décentralisation* qui vise à mieux équilibrer l'unité de l'Église avec la diversité de ses expressions locales.

Enfin la partie finale mais cruciale du Document présente la formation comme un pilier essentiel de la transformation synodale (§ 140-151). La perspective adoptée vise à former un peuple de disciples missionnaires, à travers une approche de formation qui se veut intégrale et permanente pour tous. Tout au long des différentes étapes du processus synodal le thème de la formation a été majeur et n'a fait que se renforcer, c'est pourquoi le document accorde une place centrale à la formation, qui doit être « intégrale, continue et partagée ».

Au long du processus synodal, de toutes parts, une des demandes qui a émergé avec le plus de force s'avère que la formation soit intégrale, continue et partagée. Son but n'est pas seulement

l'acquisition de connaissances théoriques, mais la promotion de capacités d'ouverture et de rencontre, de partage et de collaboration, de réflexion et de discernement en commun, de lecture théologique des expériences concrètes. Elle doit donc interpeller toutes les dimensions de la personne (intellectuelle, affective, relationnelle et spirituelle) et comprendre des expériences concrètes accompagnées correctement. Tout aussi marquée a été l'insistance sur la nécessité d'une formation à laquelle participent ensemble hommes et femmes, laïcs, consacrés, ministres ordonnés et candidats au ministère ordonné, permettant ainsi de grandir dans la connaissance et l'estime réciproques, et dans la capacité à collaborer. Cela requiert la présence de formateurs idoines, compétents, capables de confirmer par leur vie ce qu'ils transmettent par leurs paroles : ce n'est qu'ainsi que la formation sera vraiment transformatrice et pourra porter du fruit. Il ne faut pas non plus négliger la contribution que les disciplines pédagogiques peuvent apporter à la préparation de parcours de formation bien ciblés, attentifs aux processus d'apprentissage à l'âge adulte et à l'accompagnement des personnes et des communautés. Nous devons donc investir dans la formation des formateurs (§ 143).

Cet appel s'adresse à toutes les instances ecclésiales. Il s'agit sans doute de développer avec créativité de nouveaux parcours de formation fondés sur cette vision synodale qui requiert aussi de nouvelles pédagogies de formation plus participatives et prenant en compte l'expérience pour dépasser la séparation entre théorie et pratique. Il s'agit notamment de repenser la manière de faire de la théologie et d'enseigner la théologie à la lumière de la synodalité. La contribution de la théologie à l'Église synodale a été particulièrement soulignée lors de l'assemblée, qui reconnaît son rôle essentiel dans l'intelligence de la foi et le discernement. Les théologiens, dans leur diversité, aident le peuple de Dieu à développer une compréhension de la réalité éclairée par la Révélation et à élaborer des réponses adaptées à la mission. Leur ministère, à la fois personnel et communautaire, s'exprime particulièrement dans l'enseignement au sein des institutions académiques ecclésiastiques. La synodalité appelle les théologiens à exercer leur mission de manière synodale, en favorisant l'écoute mutuelle, le dialogue et l'intégration des différentes perspectives. Dans cette optique, l'assemblée souligne l'importance de renforcer le dialogue entre pasteurs et théologiens, et invite les institutions théologiques à approfondir la recherche sur la synodalité tout en accompagnant la formation dans les Églises locales.

III De nouvelles perspectives pour l'avenir des relations œcuméniques

En conclusion, il est bon de souligner particulièrement les fruits œcuméniques du Synode sur la synodalité (2021-2024) qui a marqué une étape majeure dans les relations œcuméniques de l'Église catholique, comme cela a été reconnu au terme du parcours : « Un des fruits les plus significatifs du Synode 2021-2024 a été l'intensité du zèle œcuménique » (§ 137). Cette dynamique repose sur la reconnaissance du baptême commun comme fondement de l'unité et s'est manifestée concrètement à travers la participation active des délégués fraternels d'autres Églises chrétiennes, l'organisation de prières œcuméniques et l'émergence d'un véritable « échange des dons » entre traditions ecclésiales. Comme le souligne le *Document final* : « La synodalité, qui est une dimension constitutive de l'Église, requiert repentance et conversion » (§ 6).

Cette expérience synodale ouvre donc de nouvelles perspectives pour l'avenir des relations œcuméniques, notamment à travers l'établissement du Groupe d'étude 10 chargé d'étudier « la réception des fruits du chemin œcuménique dans le Peuple de Dieu ». Des propositions concrètes émergent, comme l'organisation d'un synode œcuménique sur l'évangélisation, le développement de pratiques synodales communes et la commémoration du 1700^e anniversaire du Concile de Nicée en 2025. Cette dynamique s'inscrit dans une vision renouvelée de la formation, car comme le précise le document final : « La voie synodale de formation implique que la dimension œcuménique soit présente dans tous les aspects des chemins vers les ministères ordonnés » (§ 148). L'objectif est de passer « du dialogue à la collaboration concrète et aux expériences partagées de discernement en commun », faisant ainsi progresser l'unité des chrétiens tout en respectant la diversité légitime des traditions. Puisse chacun d'entre nous et nos communautés ecclésiales dans leur diversité se saisir de

cet enjeu œcuménique fondamental pour la mission aujourd’hui dans un monde confronté à tant de défis.

In fine, le document reconnaît explicitement que cette transformation demandera du temps. Le texte précise que « le processus synodal ne s’achève pas avec la fin de l’actuelle assemblée » car il comprend une phase cruciale de mise en œuvre. Il appelle « toutes les Églises locales à poursuivre leur chemin quotidien avec une méthodologie synodale de consultation et de discernement. » (§ 9)

La mise en œuvre de ces orientations constitue un défi majeur qui nécessitera un engagement constant à tous les niveaux de l’Église. Le succès de cette transformation dépendra de la capacité de chaque communauté à s’approprier cette vision synodale et à la traduire dans des pratiques concrètes adaptées à son contexte. Le *Document final* représente ainsi bien plus qu’un simple texte doctrinal : il est une feuille de route pour une transformation profonde de l’Église catholique, l’invitant à devenir plus participative, plus transparente et plus missionnaire, tout en restant fidèle à son essence et à sa mission fondamentale.

Sr

Nathalie BECQUART x.m.c.j.

Sous-secrétaire du Secrétariat Général du Synode

[1] Note d’accompagnement du Saint-Père François, 24 nov. 2024.

[2] *Ibid.* : « Le Document final fait partie du Magistère ordinaire du Successeur de Pierre (cf. EC 18 §1 ; CCC 892) et, en tant que tel, je demande qu’il soit accepté. Il représente une forme d’exercice de l’enseignement authentique de l’évêque de Rome qui présente certaines nouveautés, mais qui correspond en fait à ce que j’ai eu l’occasion de souligner le 17 octobre 2015, lorsque j’ai affirmé que la synodalité est le cadre interprétatif adéquat pour comprendre le ministère hiérarchique. »

[3] Léon XIV, Première bénédiction « Urbi et Orbi », 8 mai 2025.

[4] *Id.*, Réunion avec le Collège des Cardinaux, 10 mai 2025

[5] Cette partie est intitulée « “Jetez les filets” – La conversion des processus ».

[6] Voir § 120.

Nathalie_Becquart_x.m.c.j.

Sous-secrétaire du Secrétariat Général du Synode

- [I Une expérience spirituelle transformatrice](#)
- [II La conversion, clé de lecture du *Document final*](#)
- [III De nouvelles perspectives pour l’avenir des relations œcuméniques](#)

La *NRT* est une revue trimestrielle publiée par un groupe de professeurs de théologie, sous la responsabilité de la Compagnie de Jésus à Bruxelles.

[LIRE LA PRESENTATION](#)

contact

Nouvelle revue théologique

Boulevard Saint-Michel, 24

1040 Bruxelles, Belgique

Tél. +32 (0)2 739 34 80